



REVUE DE PRESSE

Samedi 15 septembre 2018



L'Élysée ouvre sa boutique en ligne

Tous les produits sont «made in France». Des macarons bleu-blanc-rouge, des mugs avec le portrait du Président, des coloriations, des cabas mais aussi des tee-shirts floqués de phrases ou expressions emblématiques prononcées par Emmanuel Macron («Croquignolesque», «Poudre de perlimpinpin»), des montres Lip au bracelet tricolore, des bracelets en or 14 carats à 250 euros pièce: l'Élysée propose à la vente en ligne depuis hier 56 produits dérivés dont 30 coûtent moins de 15 euros. Des produits dérivés qui valent le détour(nement). Sur les réseaux sociaux, les internautes ont vite imaginé d'autres versions des tee-shirts «élyséens» avec des phrases tout aussi cultes mais bien plus polémiques du Président comme «Les gens qui réussissent (et ceux qui ne sont rien)» «ou «Tu m'appelles monsieur le président». Ce lancement de produits siglés «Élysée» coïncide avec les Journées du patri-



Des produits qui valent le détour(nement)! Photo AFP et captures d'écran

moine et l'installation d'une boutique éphémère dans la cour du palais ouvert au public. Tous ces produits sont réalisés en collaboration avec une vingtaine de fabricants français, comme Le Slip français, le chocolatier Pierre Hermé, Lip ou Omy. À partir de 2019, ces

sociétés pourront directement distribuer ces produits sous licence via leurs réseaux de boutiques ou à l'étranger. 12 % des recettes iront dans les caisses de l'État pour l'entretien du palais présidentiel et des résidences du chef de l'État.

www.boutique.elysee.fr

6 centimes. Il n'y a pas de petits profits. Le proverbe vaut pour le ministère de l'Action et des Comptes publics qui a mis en place un numéro national afin de répondre aux questions des contribuables sur le nouveau prélèvement à la source. Une mission de service public? Non! Après avoir composé le 0811 368 368, le contribuable est averti que le service sera facturé 6 centimes par minute, «en plus du coût de la communication». Le temps d'attente est également facturé et ce dernier peut être long, très long car les services sont bien évidemment, saturés. L'info, dénichée *L'Opinion* et relayée par *Marianne*, étonne car «si le contribuable appelle l'administration, c'est pour trouver des réponses à un problème que cette dernière a elle-même créé», souligne le quotidien.

■ ORÈLE

Le Département confirme son soutien aux sinistrés

Sans surprise, les conseillers départementaux ont réaffirmé hier en commission permanente un important soutien aux sinistrés des averses de grêle du 4 juillet dernier. À l'unanimité, ils ont voté le principe de financer jusqu'à 80 % du reste à charge – après remboursement par les assurances – des travaux de réparation des bâtiments publics des 18 communes concernées (Chazelles, Marillac-le-Franc, Orgedeuil,

Pranzac, Rancogne, Saint-Sornin, Vilhonneur, Vouthon, Yvrac-et-Malleyrand, Brigueuil, Chabanais, Chabrac, Chassenon, Chirac, Étagnac, Pressignac, Exideuil-sur-Vienne.) En parallèle, ils ont redit leur vœu de soumettre au vote, le 12 octobre prochain, l'octroi d'une enveloppe de 300 000 € au GIP Charentes Solidarités afin que cette somme soit répartie, suivant des modalités restant à arrêter, entre les différents sinistrés.

MARIE LAJUS, nommée fin août à la tête de la préfecture de Charente, est pour la féminisation des noms. Tout du moins, si on se réfère à la page Facebook «Préfet de la Charente» qui, depuis quelques jours maintenant, s'est transformée en «Préfète de la Charente». Mais est-ce son choix? Si l'on consulte les pages des autres départements, il semble que ce soit plutôt une directive nationale. N'en déplaise à celles et ceux qui pensent encore que la préfète est la femme du préfet.

■ L'assemblée générale a réuni une centaine de personnes, hier ■ Prêtes à se mobiliser contre les suppressions de postes et fermetures de lits annoncées.

Les agents de l'hôpital veulent sortir du flou

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Ils ont posé de nombreuses questions... mais ont obtenu peu de réponses. Les agents du centre hospitalier de Cognac se sont fortement mobilisés, hier après-midi, pour l'assemblée générale organisée par les syndicats CGT et FO. Du personnel paramédical en grande majorité, inquiet pour l'avenir. Lundi, à la suite d'une réunion avec l'Agence régionale de santé (ARS), Stéphane Jacob, le directeur, a annoncé la fermeture de quinze lits, dont ceux du service oncologie, et la suppression de vingt emplois pour réduire un déficit qui risque d'atteindre 3,3 millions d'euros en fin d'année (lire nos éditions de mardi et mercredi).

»
On s'est investi depuis des mois et tout cet investissement est jeté à la poubelle.

«C'est mon médecin généraliste qui me l'a appris mardi matin, déplore l'une des employées. Quand on est membre de l'oncologie, c'est un peu dur.» Et de re-



Francis Fredon (FO) et Thierry Caillault (CGT).



Hier après-midi au centre hospitalier, la salle des instances était trop petite pour contenir tout le monde.

Photos J. P.

procher à la direction de ne pas avoir dit les choses. «On nous a lancé une bombe lundi et depuis, on n'a vu personne à part vous [les syndicats, NDLR]. On ne nous dit rien, comme si on n'était pas capable d'entendre les choses. On est dans le flou total.» Depuis lundi pourtant, diverses rencontres ont eu lieu: entre Stéphane Jacob et Atika Uhel, la directrice départementale de l'ARS; entre l'ARS et le maire; entre le directeur et les syndicats... Des courriers ont aussi été échangés. «Je ne peux vous donner de plus amples informations sur les propositions, que nous n'avons encore reçues et que nous ne pouvons donc pas apprécier, ni dans leur contenu, ni dans leurs effets», a ainsi écrit Atika Uhel à Thierry Caillault (CGT), qui en a fait lecture hier. «Moi quand je lis tout le courrier, je me dis que l'ARS est loin de valider les propositions du

directeur», glisse-t-il, espérant que d'autres propositions puissent émerger de l'assemblée. «Mais quand on demande de prendre "des mesures fortes et courageuses", qu'est-ce que ça signifie d'autre que supprimer des services ou du personnel?», interroge, lui, Francis Fredon (FO). Et si ce n'est pas l'oncologie qui ferme, ce sera quoi? Et si l'oncologie ferme, où iront les patients? Et sans l'oncologie, quel avenir pour la clinique? Durant 1h30, les interrogations ont fusé. Les coups de colère aussi. Seulement trois médecins ont assisté à la réunion. «Et ceux qui ne sont pas là, c'est quoi leurs projets et leurs idées? questionne cette employée. On dépend d'eux quand même. Nous, soignants, on souffre, on soigne des gens et on ne sait pas quoi leur dire.» Pas question pour les syndicats de stigmatiser. «Au contraire, on doit

se serrer les coudes.» Pas facile dans cette ambiance. «On s'est investi depuis des mois et tout cet investissement est jeté à la poubelle», lâche une autre femme, dans l'assemblée. Aucune action n'a été décidée hier. Les syndicats préfèrent attendre la tenue du comité technique d'établissement, le 25 septembre, suivi du conseil de surveillance le 28. Dans la foulée, FO et CGT espèrent rencontrer l'ARS. «On refera une assemblée générale, annonce Thierry Caillault. Et là, il y aura des actions sur Cognac et sur Bordeaux.» «Les familles des patients sont prêtes à bouger avec nous», se rassure une employée. Francis Fredon: «Parce que ça ne concerne pas que les agents de l'hôpital, ça concerne aussi toute l'offre de soins du bassin de Cognac. Surtout, surtout, il faut que les usagers continuent à venir.»

Le chiffre
1 000 000

de caisses de cognac ont été produites au sein de l'usine de Pont-Neuf depuis sa mise en route, il y a environ un an. Le chiffre a été fêté en interne cette semaine. À terme, l'usine devrait en produire deux millions chaque année.

En vue
Thierry Drevelle
sur TF1 demain



Le travail de l'ébéniste d'art sera présenté dans «Grands Reportages», à 14h45.

Archives CL

«En France, en Suisse et au Japon, rencontre [des] artisans qui transforment la matière brute en œuvre d'art. Après avoir choisi de travailler de leurs mains, ils sont devenus des maîtres.» Alléchante, la présentation de la prochaine émission Grands Reportages, demain dimanche à 14h45 sur TF1. D'autant qu'elle présentera le travail de l'ébéniste d'art Thierry Drevelle, installé rue de la République à Cognac. Il est connu pour ses meubles, ses boîtes à cigares ou ses coffrets à cognac. Surtout, pour son art d'utiliser des matériaux rares et des techniques inventives.

■ CIRCULATION

Les rues à éviter à Cognac. Dans le cadre de travaux, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place sur la place d'Armes et rue de Perth ce lundi 17 septembre; rue Aristide-Briand du 17 au 21 septembre; rue de Cronin et rue Saint-Jacques du 17 au 25 septembre; rue Augier et rue du Port du 17 au 28 septembre; boulevard Denfert-Rochereau (face au n°24) du 17 septembre au 5 octobre.

«Bug» sur la taxe enlèvement déchets: il faudra payer plein pot

Les contribuables de Châteaubernard et de Cognac en particulier, les plus impactés par le «bug» de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), vont devoir payer plein pot. La hausse appliquée en une fois sur leur feuille d'impôts 2018, quand elle devait être lissée sur dix ans selon le souhait de l'agglo, ne sera pas revue. Cette décision fait suite à une réunion qui s'est tenue en début de semaine entre les élus de Grand Cognac et les services financiers *ad hoc*.

«C'était trop complexe pour revenir dessus», indique Jérôme Sourisseau, le président de Grand Cognac, lequel s'en était pris ouvertement aux impôts (lire CL du 6 septembre) sur ce dossier, leur renvoyant la responsabilité de ce «bug». «Ils nous disent en gros aujourd'hui qu'ils ne se sont pas trompés. Notre formule de

délibération n'était peut-être pas très claire, dont acte, mais de leur part ils auraient pu réagir et voir que ça n'allait pas. Bref, le fait est qu'on ne peut plus rien faire pour cette année», regrette-t-il.

Pour l'an prochain en revanche, «un lissage de cette taxe conforme aux attentes de la collectivité sera recherché», indique par communiqué la direction des Finances, qui n'entend pas porter le chapeau sur cette affaire et reste campée elle aussi sur sa position du «C'est pas nous».

«Les avis d'imposition reçus par les usagers qui font apparaître pour certains des augmentations sont conformes aux taux votés, retracés dans le tableau et aux documents transmis par Grand Cognac», stipule-t-elle dans ce communiqué. «Après une expertise validée par les services de Bercy, la correcte

transcription de la délibération dans les fichiers de la direction départementale des Finances publiques de la Charente (DDFIP), et donc sur les avis d'imposition, a été confirmée.» Et de préciser par ailleurs que «contrairement à ce qu'indiquait l'article de presse, le comptable public qui gère les comptes de la collectivité n'est pas intervenu dans le processus de validation des taux votés», comme le relevait alors Jérôme Sourisseau, lequel préfère désormais «tourner la page» et invite les contribuables «à ne pas hésiter à demander un étalement de leur impôt.» La direction des Finances a en effet donné des consignes au service chargé du recouvrement «d'instruire avec bienveillance les demandes de délais de paiement des usagers qui feraient part de difficultés à la suite des hausses constatées.»

G. B.

La maison, l'habitat et la déco font salon à Cognac

Rénover, décorer, découvrir les tendances de la maison. C'est ce week-end à l'Espace 3000, où une centaine de professionnels exposent.



Nouveauté cette année, un espace créateurs attend le public avec vingt artisans aux rendez-vous et aux arts divers.

Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est l'un des rendez-vous de rentrée parmi les plus attendus, chaque année à Cognac. Depuis hier après-midi et pour tout le week-end, la maison, l'habitat et la déco font salon à l'Espace 3000. Cette année, la société Leo, organisatrice de cet événement, a musclé plus encore son jeu avec la présence d'une bonne centaine de professionnels, contre 70 en 2017. Nouveauté de cette édition, un espace créateurs attend les visiteurs, facilement reconnaissable avec des stands sur fond noir.

De tout, pour tous

Vingt artisans et artisans d'art de la région ont été conviés et présenteront leurs créations, uniques pour certaines comme ces animaux de

compagnie en polymère grandeur nature, cheval, éléphant, vache... proposés par l'entreprise Marquet, de quoi embellir son jardin comme personne. Des spécialistes en pièces céramiques, porcelaine et grès en petites séries à fonction utilitaire (arts de la table) ou décorative, sont aussi de la partie, comme des photographes d'art ou encore des designers d'ambiances, intérieures et extérieures.

Pour le reste et comme de coutume, les visiteurs vont trouver leur bonheur dans les domaines de la rénovation, de la construction, de l'aménagement intérieur et du jardin. Piscines, spas, abris, terrasses, paillotes, éclairages, vérandas, literie, mobilier, cuisines, accessoires, mais aussi revêtement de murs, volets, poêles, inserts et cheminées, ou encore adoucisseurs et même des tondeuses autonomes. Rien ne manque pour satis-

faire les désirs et envies de chacun. Des paysagistes sont également présents pour faire découvrir les nouvelles tendances en la matière, des organismes de financement au rendez-vous eux aussi, afin de chiffrer toutes sortes de projet.

5.000 visiteurs l'année dernière

En résumé, «un fort joli salon qui devrait permettre à chacun de trouver son bonheur», a salué hier en substance le maire Michel Gourinchas, lors de son inauguration. L'an dernier, près de 5.000 personnes avaient foulé les allées de l'Espace 3000. Record à battre.

«Salon de l'habitat, la maison et la décoration» à l'Espace 3000, aujourd'hui et demain de 10h à 19h. Entrée: 4€ (moins de 15 ans, gratuit). Bar et restauration sur place. Espace enfants gratuit.

Le conseil municipal, c'est pas du cinéma



«Occupée» toute la semaine par le tournage du film «Les Vœux» (lire notre article du 11 septembre), la municipalité de Segonzac a tout de même tenu son conseil municipal dans une salle de la mairie ressemblant plus à un vestiaire, encombrée de costumes de scène, table de repassage, accessoires et décors stockés là entre les différentes scènes. Cela n'a pas empêché les élus de débattre de l'ordre du jour et principalement de l'avant-projet sommaire concernant le remaniement important des aménagements intérieurs dans les locaux de la mairie. Bernard Georgeon, en charge du pôle «biens communaux», a présenté ce projet vieux de trois ans avec un dossier déjà bien élaboré comprenant plans de l'architecte et estimations par lots (travaux d'accessibilité, miroiterie, résine de sol, menuiseries intérieures, plaques de plâtre, électricité plomberie, revêtements de sol peintures). Le coût global s'élevant à près de 400.000 € HT.

Cet avant-projet a été validé par l'ensemble des élus; moins une abstention de principe. Les prochaines étapes seront la validation de l'avant-projet définitif, le dépôt de demandes de subventions, l'appel d'offres. La maire Véronique Marendat espère des débuts de travaux en avril 2019, pour une durée espérée de quatre à six mois.

Les différents rapports d'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération de Grand Cognac ont été validés à l'unanimité. Ils concernent la gestion des eaux plu-

viales. «Un dossier compliqué car le contour de la compétence n'est pas clairement défini. Dans l'attente de la clarification, l'agglomération prendra en charge le montant des travaux de chaque chantier (toitures ou voirie) avant de récupérer ce montant sur l'attribution de compensation allouée à la collectivité» explique Véronique Marendat. Les autres rapports concernant le transfert des piscines de Cognac et Châteauneuf, la zone d'activité des Pellières à Saint-Simeux, les réseaux de communication électronique, la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Pour des raisons de mutation et de réorganisation administrative, un poste d'adjoint administratif sera créé à partir du 1er novembre.

Une convention de fauchage des bas-côtés des routes a été signée avec Grand Cognac, qui finance ces travaux (représentant deux à trois semaines de chantier).

Constatant régulièrement des vitesses excessives en ville, les élus appellent au respect des limitations et au civisme des conducteurs. Ils s'interrogent toutefois sur la nécessité de limiter la vitesse à 30 km/h dans tout le bourg.

Colette Laurichesse, adjointe chargée du cadre de vie, informe que Grand Cognac, associé au Département, organise une série de neuf spectacles pour les enfants, gratuits, qui se dérouleront d'octobre à décembre: «Emmène-moi au spectacle!», les mercredis à 15h. Segonzac accueillera celui du 5 décembre à la salle des Distilleries.

1. P.
3).
au
ois
ent
et
a-
la
io-
ur,
ont
le
lye
15;
nt-

Le conseil de rentrée de Mesnac parle de travaux

Le maire de Mesnac Didier Gois a réuni le conseil jeudi. À l'ordre du jour, des modifications budgétaires et des admissions en non-valeur sont adoptées.

PDIPR. De nombreux chemins ont été inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) avec une dénomination précise. D'autres chemins de rando sont inscrits sous réserve de leur réouverture et de leur régularisation. Des conventions seront passées avec les propriétaires. Les élus choisiront deux chemins dont le balisage et les panneaux se-

ront réalisés par le Département et l'agglo de Grand Cognac, l'entretien est à la charge de la commune.

Travaux. La première tranche de travaux de voirie s'achève. Le pont du Peyrat entre Vignolles et Cherves-Richemont sera fermé à la circulation mi-octobre. Les réseaux ont été passés, hormis la téléphonie. Un arrêté sera pris pour instituer une zone 30 dans le secteur de Pain-Perdu où la vitesse est excessive.

Animaux. La multiplication des chats à Mesnac fait que les habitants se plaignent. Après de nombreux échanges et l'annonce des

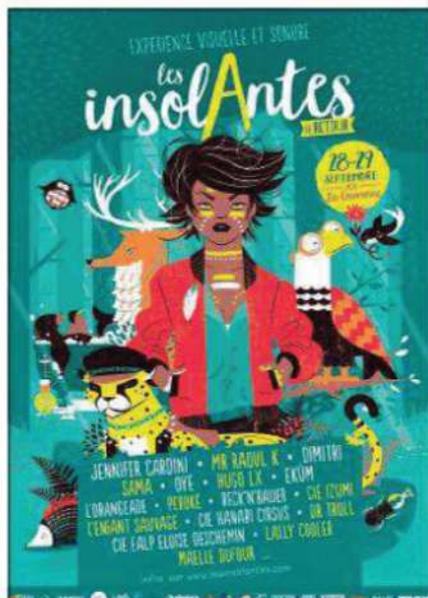
prix de stérilisation (80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle), le conseil opte pour une campagne de piégeage avant stérilisation. Pour les chiens, Le conseil admet que le bruit causé par les aboiements n'est plus tolérable. Il opte pour l'amende: 38€ pour constat d'aboiement, 38€ pour divagation et 15€ pour la capture avant conduite à la fourrière. De plus en plus d'ordures sont déposées dans la nature au lieu d'un apport en déchetterie: l'amende qui est fixée à 150 €. **Achat de matériel.** Il est acté l'achat de 20 tables pour la salle des fêtes.

Cette semaine

GAGNEZ

avec

Charente Libre



2 PASS*
pour les insolAntes

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2018
à La Couronne, Centre Universitaire

*Attribution des pass par tirage au sort, un gagnant par foyer.



5 places* pour
Le Trottoir d'en Face

Vendredi 28 septembre à 20h30
le Castel
Châteaubernard

*Attribution des places par tirage au sort, un gagnant par foyer.

Merci de retourner ce coupon en cochant votre ou vos choix à:
Charente Libre - Département Commercial
BP 30631 - 16340 L'Isle-d'Espagnac avant le:

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018

■ **FESTIVAL LES INSOLANTES**

LES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2018
CENTRE UNIVERSITAIRE
DE LA COURONNE

■ **LE TROTTOIR D'EN FACE**

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018
20H30 - LE CASTEL

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
Tél. (obligatoire) _____
E-mail (obligatoire) _____

Tout envoi non suffisamment affranchi et toute photocopie seront refusés

■ Pistes cyclables, lutte contre le vol, incitations aux entreprises

■ Le «plan vélo et mobilités actives» veut tripler la part de la bicyclette dans les déplacements quotidiens.

La France, comparée à ses voisins européens, arrive en queue de peloton pour l'usage du vélo comme moyen de transport: moins de 2% des trajets domicile-travail se font à vélo et 58% des personnes vivant à moins d'un kilomètre de leur travail s'y rendent en voiture, selon l'Insee, quand elles mettraient environ cinq minutes à vélo. Pour y remédier, le gouvernement a dévoilé hier un «Plan vélo et mobilités actives». En voici les principales mesures:

Développement des pistes cyclables

Le gouvernement lance la création d'un fonds, destiné à cofinancer avec les collectivités locales des infrastructures pour assurer la continuité des pistes cyclables, grâce à des aménagements permettant aux cyclistes de franchir «en toute sécurité» des ponts, tunnels, ou échangeurs autoroutiers. Ce fonds sera doté de 350M€ sur sept ans, soit 50M€ par an. Autre point, le développement du double sens cyclable en agglomération, en le généralisant sur les routes limitées à 50 km/h, contre 30 km/h actuellement.

«Sas vélon»

Pour renforcer la sécurité des cyclistes sur les pistes, le gouvernement propose la réalisation de «sas vélon» devant chaque nouveau feu tricolore installé dans les agglomérations à partir du premier semestre 2019. C'est-à-dire la réservation d'un es-



En France, moins de 2% des trajets domicile-travail se font à vélo, selon l'Insee. Photo archives AFP

pace en amont du feu pour permettre l'identification des cyclistes par les véhicules motorisés.

Lutte contre le vol

Selon le gouvernement, chaque année 300.000 ménages sont victimes d'un vol de vélo en France et il identifie ce phénomène comme «l'un des premiers freins à la pratique régulière du vélo».

Le plan propose la généralisation du marquage des vélos vendus par les professionnels. Chaque bicyclette neuve devra, à compter de 12 mois après la promulgation de la loi, porter un numéro d'immatriculation pour aider les forces de l'ordre à retrouver les vélos en cas de vol. Pour les vélos d'occasion, l'obligation prendra effet 24 mois après la promulgation de la loi.

Le gouvernement demande également à la SNCF et aux collectivités locales de construire davantage de stationnements sécurisés pour les vélos.

À partir de 2019, la réalisation de places de stationnement lors de la construction d'immeubles de bureau ou d'habitation sera prescrite.

Par exemple, dans les bâtiments à

usage industriel ou tertiaire, les aménagements devront permettre le stationnement pour les vélos d'au moins 15% des salariés accueillis simultanément dans le lieu.

Inciter les entreprises

Le gouvernement propose la création d'un «forfait mobilité durables»: les employeurs pourront contribuer aux frais de déplacements domicile-travail à vélo de leurs salariés, pour un montant pouvant aller jusqu'à 400 euros en franchise d'impôt et de cotisations sociales. Ce forfait restera facultatif et remplacera l'indemnité kilométrique jugée trop compliquée.

L'État, en tant qu'employeur, va mettre en place ce forfait pour un montant de 200 euros pour tous les agents de la fonction publique d'État à partir de 2020.

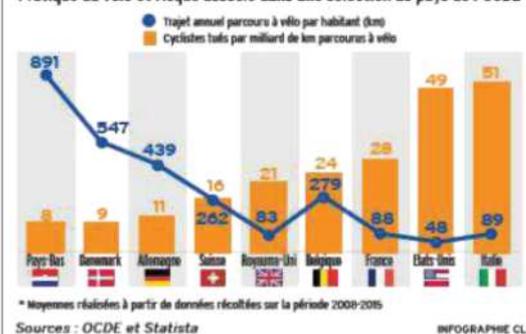
Aussi, les frais engagés par les entreprises mettant en place une flotte de vélos pour leurs salariés seront en partie déduits de leur impôt sur les sociétés à partir de 2019.

Culture du vélo

Le plan prévoit la généralisation, à

Plus de cyclistes, moins d'accidents mortels

Pratique du vélo et risque associé dans une sélection de pays de l'OCDE*



horizon 2022, du dispositif «Savoir rouler», dans les écoles primaires de l'Éducation nationale. L'objectif est que chaque enfant sache pédaler et connaisse les règles élémentaires du code de la route à son entrée au collège.

Le gouvernement propose également le déploiement de plans de «mobilité scolaire» à partir de 2019, pour sécuriser les trajets des élèves

entre leur domicile et leur établissement scolaire, notamment lorsqu'ils sont faits à vélo.

La loi d'orientation des mobilités, dans laquelle s'inscrit ce plan, prévoit aussi de donner «les outils nécessaires aux collectivités locales pour encadrer l'implantation de nouveaux services sur les voiries publiques»: vélos, scooters ou trottinettes en libre-service sans station d'attache.

Trois idées oubliées pour sauver le climat

Le sommet mondial pour l'action climatique qui se tenait cette semaine à San Francisco a mis à l'affiche des solutions pour absorber une partie du CO2 déjà rejeté.

Les humains doivent cesser de rejeter des gaz à effet de serre, mais ils doivent aussi trouver le moyen de retirer une partie du carbone déjà rejeté, afin de limiter la hausse de la température du globe. Le sommet mondial pour l'action climatique à San Francisco s'est penché sur la question.

1 Les forêts et les champs

Les arbres absorbent du dioxyde de carbone par la photosynthèse, et aident à stocker ce carbone dans le sol. La déforestation conduit donc à laisser plus de carbone dans l'atmosphère, ce qui réchauffe la planète. C'est pour cela que les forêts et la vé-

gétation en général sont considérées comme une solution centrale au problème du carbone... Si les humains cessent de défricher. «C'est 30% de la solution, mais cela ne reçoit que 2% des financements internationaux» liés au changement climatique, dit Carlos Manuel Rodriguez, ministre de l'Environnement du Costa Rica. Les cultures des champs absorbent aussi naturellement du CO2 de l'air, dont ils réinjectent le carbone dans le sol. Il suffirait d'augmenter légèrement le taux absorbé pour potentiellement en capturer d'énormes quantités: 0,04%, ou 4 pour mille, suffirait, selon une initiative lancée par la France en 2015. Par exemple, argue Stéphane Le Foll, qui dirige «4 pour 1000»,

les agriculteurs devraient planter de la luzerne, afin que les champs restent couverts de plantes toute l'année, entre le maïs et le blé par exemple. Et qu'ils arrêtent de labourer, afin de limiter l'érosion.

2 Réduire les fuites de gaz

Les gaz hydrofluorocarbures (HFC) sont les réfrigérants des climatiseurs, mais les climatiseurs fuient, ce qui réchauffe l'atmosphère. En accélérant le remplacement des HFC par d'autres gaz moins nocifs, les émissions pourraient baisser de 5 à 16% entre 2015 et 2025, selon un rapport de la coalition America's Pledge. Les fuites des puits et gazoducs sont

une autre source de gaz à effet de serre, en l'occurrence du méthane. Il faudrait réparer les fuites, jusqu'au bout du circuit... les conduites de gaz de ville.

3 Aspirer le CO2 de l'air

Trois sociétés, en Suisse, en Islande et au Canada ont mis au point des systèmes qui extraient le CO2 de l'air et le stockent... Par exemple, le CO2 peut être injecté en sous-sol, dans les aquifères, ou bien il peut être absorbé par les roches. «C'est cher, c'est difficile, mais c'est plausible», explique James Mulligan, auteur d'un rapport sur le sujet à l'ONG World Resources Institute.

Manifs

Tous à vos sacs poubelles!

Une vaste opération citoyenne de nettoyage, le «World clean up day» se tient depuis hier et jusqu'à ce dimanche en France avec plus de 1.100 opérations prévues (1), mais aussi dans 150 autres pays. Cette «journée mondiale du nettoyage» est organisée pour la première fois sur le modèle d'un mouvement lancé il y a dix ans en Estonie et qui a essaimé depuis dans d'autres pays. En 2008, l'événement avait réuni 4 % des Estoniens, qui avaient ramassé 10.000 tonnes de déchets, selon l'association World clean up day France.

(1) worldcleanupday.fr

La redevance pour les sans-TV?

À une époque où les programmes audiovisuels se consomment aussi sur smartphones et tablettes, la ministre de la Culture évoque une redevance élargie en 2020 aux foyers sans TV.

Qu'ils aient ou non la télévision, tous les foyers devront-ils payer la redevance? Le gouvernement a lancé hier le chantier de la réforme de la «contribution à l'audiovisuel public». «Je souhaite qu'un débat soit ouvert sur la contribution à l'audiovisuel public», nom officiel de l'ex-redevance audiovisuelle, pour la moderniser et l'adapter aux nouveaux usages numériques, a affirmé la ministre de la Culture Françoise Nyssen, devant un parterre de professionnels de la télévision réunis au Festival de la fiction de La Rochelle.

Le paysage audiovisuel en plein bouleversement

La réforme de la redevance est un serpent de mer de la fiscalité française. Elle a été créée en 1933 et frappait à l'époque les détenteurs de postes de radio. C'est après-guerre qu'elle finit par être étendue aux téléviseurs, les radios ayant cessé d'être taxées en 1980. Les magnétoscopes y ont été assujettis de 1982 à 1986. Enfin, un taux réduit pour les téléviseurs en noir et blanc a existé jusqu'en... 2004. Hormis ces grandes évolutions, son principe de base n'avait pas changé depuis sa création.

Or, le paysage audiovisuel français (et mondial) est en plein bouleversement depuis une bonne décennie, avec d'abord l'essor des services en ligne de diffusion en direct et en replay, et désormais l'explosion des plateformes de vidéo sur abonnement à la Netflix et



«Il n'y aura pas de hausse de la redevance», a assuré hier le gouvernement. Photo AFP

Amazon, et autres plateformes gratuites type YouTube.

Entre 10 et 20% de foyers sans TV en 2020

Ce qui fait que les Français consomment de plus en plus de programmes sur d'autres types d'écrans, et souvent en se passant totalement de téléviseur. L'an dernier, le président du CSA Olivier Schrameck avait estimé que la proportion de foyers sans télé grimperait entre 10 et 20% en 2020, contre 6% en 2016. «À moyen terme, l'évolution des usages pose la question de son rendement et de l'équité entre les contribuables, entre ceux qui payent la contribu-

tion parce qu'ils regardent le service public sur la télévision et ceux qui ne payent pas parce qu'ils le regardent sur téléphone, tablette ou ordinateur portable», a souligné hier Françoise Nyssen.

En outre, les médias publics produisent désormais des offres exclusivement numériques, pour s'adapter à ces nouveaux usages, et le gouvernement les y encourage d'ailleurs, afin de capter le jeune public. «Dès lors, je pense que le paiement de la CAP doit être déconnecté de la détention d'un téléviseur, tout simplement», a estimé Françoise Nyssen.

Cette réforme devrait s'appliquer en 2020: la ministre a en effet confirmé qu'elle devra s'inscrire dans «le pro-

Une manne de 3,8 milliards

La Contribution à l'audiovisuel public (CAP), d'un montant de 139 euros, est liée à la détention d'un téléviseur et prélevée en même temps que la taxe d'habitation. Elle doit rapporter cette année 3,8 milliards d'euros (dont 600 millions de dégrèvements compensés par l'État), qui constituent la principale source de financement des entreprises de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, Arte...). Une manne encore plus stratégique pour le service public, depuis que la publicité est interdite sur ses chaînes après 20h.

jet de loi de finances pour 2020», qui sera présenté dans un an. «Une chose est sûre, il n'y aura pas de hausse de la redevance. Le but n'est pas de la réformer pour qu'elle produise plus de rendement», a précisé le ministre.

«Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, il n'y a pas de remise en cause de la redevance audiovisuelle tant que nous n'avons pas fait la réforme de l'audiovisuel public», a tempéré le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin.

L'ex-patron de Radio France, Mathieu Gallet, avait ainsi proposé que la CAP soit élargie à tous les foyers fiscaux, mais en réduisant légèrement son montant.

UNION EUROPÉENNE

Chaque pays devra choisir l'heure d'été ou celle d'hiver

Garder l'heure d'été de manière permanente ou plutôt celle d'hiver? Chaque pays de l'UE devra faire son choix d'ici fin avril 2019, mais la Commission européenne les appelle à le faire «avec intelligence» pour éviter un patchwork d'horaires. La proposition doit être adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE (l'instance regroupant les États membres) pour devenir effective. Si le calendrier proposé par Bruxelles est respecté, le changement d'heure du 31 mars 2019 serait ainsi le dernier passage obligatoire à l'heure d'été.

Cet après-midi



Temps ensoleillé.

Le soleil se montre très généreux.

Une petite brise de Nord à Nord-Ouest finit par s'installer sur les îles et ses environs. On peut espérer 21 à 25°C en bord de mer et, entre 26 et 28°C dans les terres.

Dimanche



Lundi



Mardi



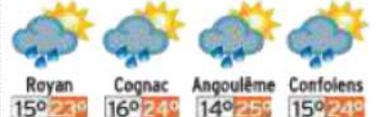
Mercredi



Judi



Vendredi



Un plan pour mettre les Français en selle

TRANSPORTS Édouard Philippe a dévoilé, hier, 25 mesures en faveur du vélo. Ce dernier est encore trop boudé au profit de la voiture

BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

Juste après le Plan pauvreté, le gouvernement s'intéresse au parent pauvre de la politique des transports : le vélo. Édouard Philippe, flanqué de deux de ses ministres, François de Rugy (Transition écologique) et Elisabeth Borne (Transports) a présenté, hier, à Angers un plan de 25 mesures pour développer l'usage du vélo.

Président de 2008 à 2014 du Club des villes cyclables (appellation à laquelle se sont rajoutés les territoires) et peu suspect de la moindre connivence avec l'exécutif national, le Créonnais Jean-Marie Darmian se réjouit d'un plan qui, dit-il, passe des bonnes intentions aux annonces concrètes. Même satisfaction chez un des actuels administrateurs du Club, le Mérignacais Gérard Chausset.

Il est vrai que si certaines métropoles, dont Bordeaux, ont enregistré une progression spectaculaire de la pratique du vélo, la France s'intéresse surtout à la bicyclette au mois de juillet quand ce sont des coureurs professionnels qui pédalent.

Moins de 2% des trajets domicile-travail s'effectuent à vélo et 58% des personnes vivant à moins d'un kilomètre de leur lieu de travail s'y rendent encore en voiture alors qu'il ne leur faudrait que cinq minutes à vélo.

Ce dernier n'a pourtant que des qualités : bon pour la santé et l'environnement, il évite de surcroît la thrombose de la circulation ou du stationnement. En avril dernier,



Édouard Philippe et François de Rugy ont enfourché leurs vélos lors de la présentation du plan. PHOTO JÉRÔME FOUQUET / PQR « OUEST FRANCE »

200 parlementaires de toutes tendances avaient d'ailleurs réclamé un grand plan vélo pour la France.

Un appel aux entreprises

Désormais réalité, ce plan prévoit un fonds de 350 millions d'euros sur sept ans pour épauler les collectivités qui voudraient investir dans des aménagements cyclables plus sécurisants, sans forcément rêver au pont de pierre des Bordelais, désormais interdit aux voitures... Une enveloppe encore trop mince aux yeux des associations de cyclistes.

Le plan prévoit également des mesures en faveur du stationnement ou du marquage des vélos, le vol étant un aléa qui concerne 300 000 utilisateurs chaque année.

Les entreprises sont enfin invitées (sans obligation) à inciter leurs

salariés à accomplir à vélo le trajet domicile-travail. Plutôt que l'indemnité kilométrique proposée en son temps par Jean-Marie Darmian et jugée trop compliquée par Matignon, le coup de pouce prendrait la forme d'un forfait annuel de 400 euros en franchise d'impôts et de cotisations sociales.

Le vélo à assistance électrique (VAE) reste en revanche à l'écart du plan, ce que regrette Jean-Marie Darmian. « Il se limite encore trop à un usage urbain alors qu'il pourrait résoudre bien des problèmes de transports pour le périurbain, voire le rural. Dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, c'est un véritable moyen de déplacement. Mais, ajoute celui qui avait fait de sa ville de Créon un modèle national de station vélo, c'est aux collectivités de prendre plus d'initiatives et cela se fait très lentement. »

Le nouveau TGV sur les rails

LA ROCHELLE Le patron de la SNCF a lancé hier le nouveau projet de train à grande vitesse. Un TGV conçu comme une arme capitale face à la concurrence

ALAIN BABAUD
a.babaud@sudouest.fr

Des trains made in China ou made in India qui empruntent le réseau ferré de France aux côtés des TGV de la SNCF, ce n'est peut-être pas pour demain. Mais avec l'ouverture du marché français à la concurrence d'ici 2023, nul doute que des compagnies étrangères proposeront très vite aux usagers du rail de voyager sur du matériel canadien (Bombardier), allemand (Siemens est en phase de mariage avec Alstom), ou encore espagnol (Caf et Talgo). Il faudra alors que la SNCF, qui est équipée par Alstom, puisse tenir la comparaison.

C'est dans cette perspective que Guillaume Pépy a placé le lancement du programme de construction de 100 rames de TGV de nouvelle génération, hier, sur le site Alstom d'Aytré, dans l'agglomération de La Rochelle. Devant la plupart des 1 100 salariés locaux du constructeur de TGV Euroduplex et de tramways, le président de la SNCF a clairement situé les enjeux. « Avec la concurrence, on va perdre des parts de marché. Ce sera peut-être 1 %, 10 % ou bien 30 %, si nos trains sont moins bons que les autres... Alors on a absolument besoin de dire à nos clients qu'on va les transporter dans un train répondant parfaitement à leurs attentes. Ce nouveau TGV, c'est notre arme secrète ! »

La SNCF et le groupe Alstom ont collaboré de manière inédite, depuis 2016, pour concevoir ce « TGV

du futur » voué à succéder à l'Euroduplex et l'Euroduplex L'Océane, pour la façade atlantique. Un train à grande vitesse « à la française, accessible au plus grand nombre » et bourré de technologie, bien sûr. Mais surtout moins cher à l'achat de 5 millions d'euros (25 millions la rame au lieu de 30) que son prédécesseur, moins onéreux à entretenir de 30 %, et moins énergivore de 22 %.

Il pourra également transporter 600 passagers dans la version classique et jusqu'à 740 dans la version Ouigo, l'offre low-cost de la SNCF. Soit une capacité par rame augmentée de 20 %, sans rogner sur le confort des voyageurs.

40 millions d'investissements

La recette ? Les motrices seront plus courtes de quatre mètres, les espaces techniques réduits. Les voitures passeront facilement d'une configuration passagers à celle de local à bagages et vice-versa. Les trains gagneront aussi en modularité. Concrètement, les cheminots pourront ajouter ou enlever une ou deux voitures, selon les besoins – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La baisse du coût de production tient, elle, à une petite révolution industrielle chez Alstom. Non seulement le site d'Aytré, qui fabrique les chaudrons (caisses) et assure l'assemblage des pièces, va bénéficier de 40 millions d'euros d'investissement pour s'équiper d'une nouvelle chaîne de production, avec automatisation de la fabrication des sous-ensembles et robotisation du soudage. Mais la même caisse pourra



Guillaume Pépy, accompagné d'Henri Poupard-Lafarge, PDG d'Alstom et de François Papin, directeur du site de l'agglomération rochelaise, lors de la visite des ateliers. PHOTO ROMUALD AUGÉ

devenir une voiture pour personnes à mobilité réduite, une voiture classique pour voyageurs ou une voiture-bar. La standardisation touche également les pièces nécessaires pour chaque voiture. Le nombre de références chute en effet de 30 %.

Le nouveau train provisoirement nommé Avelia Horizon – « c'est un joli nom, mais on ne va pas le garder », assure Guillaume Pépy – va donc être construit plus vite, revenir moins cher et, peut-être, gagner des parts de marché à l'export. Il constitue un atout supplémentaire, en tout cas, pour le site industriel d'Aytré alors que le projet de fusion avec Siemens inquiète une partie du personnel. Mais Henri Poupard-Lafarge, le président d'Alstom, se veut

très clair : « La Rochelle n'a absolument rien à craindre de la fusion ! »

Baisse de charge l'an prochain

Pour l'heure, le fleuron français de la grande vitesse a 100 rames de TGV à réaliser pour un montant d'environ trois milliards d'euros. Le chantier devrait générer 4 000 emplois mais le calendrier est serré.

La fabrication en pré-série doit démarrer à l'automne 2019. Les premiers essais du prototype sont attendus pour l'été 2021 et la livraison des premiers trains pour 2023. Les arrivages s'étaleront ensuite sur dix ans et pourraient se poursuivre au-delà. La SNCF a déjà posé une option pour 100 rames de plus.

En attendant, on fait grise mine

dans les ateliers d'Aytré. Entre la fin du TGV Duplex et l'arrivée en production du nouveau, le site va devoir gérer une baisse d'activité accentuée par le report de plusieurs commandes de tramways. François Papin, le directeur du site, estime qu'il y aura « douze à quinze mois » difficiles à passer à partir de l'automne 2019. Une part de chômage partiel n'est pas exclue. Les syndicats CGC, FO, CFDT et CGT parlent, eux, de deux ans de baisse de charge.

sur
sudouest.fr

En images : le lancement du nouveau TGV

La maison Hennessy boxe chez les poids lourds

Le négociant de la rue de la Richonne à Cognac a un bras armé d'une hache pour emblème. Le blason témoigne de l'esprit de conquête dont a toujours fait preuve la maison. On l'a vérifié cette semaine. Au royaume des spiritueux, où les marques ferraillent, Hennessy choisit bien ses mercenaires. Le numéro 1 du cognac veut un cinéaste pour filmer sa carafe XO ? Ce sera Ridley Scott, le célébritissime réalisateur britannique, qui n'avait plus tourné de publicité depuis quinze ans ! Le H du groupe LVMH cherche un sportif de renom aux États-Unis et au Mexique ? Voici le boxeur Canelo Álvarez, 1,75 m, double champion du monde, 52 combats professionnels au compteur et 49 victoires, dont 34 par KO. Hennessy a mis en scène Álvarez dans une série de vidéos et de photographies. « Les similitudes entre le négociant et le boxeur sont frappantes : tous deux possèdent un savoir-faire unique et partagent une quête constante de l'excellence », écrit la presse américaine. Mais si Álvarez évolue chez les poids welters à poids moyens, Hennessy, pas de doute, boxe chez les poids lourds !



« Soyons honnêtes : nous ne sommes pas les agriculteurs français les plus à plaindre... »

Anthony Brun, secrétaire général de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC), mercredi soir à Châteaubernard, lors de la réunion des vendanges. Il répondait à une question de la salle sur les prix des vins et des eaux-de-vie vendus au négoce.

Juste prix (1)

« Fumisterie ! Fumisterie ! », s'est emporté un viticulteur, mercredi, lors de la réunion des vendanges du syndicat UGVC à Châteaubernard. « La vraie question, a-t-il ajouté, c'est celle des prix ! Ils devraient être fixés par les viticulteurs, pas par les négociants, et garantis par l'État ! » Murmures dans la salle. Il y a belle lurette qu'un tel argumentaire n'avait été formulé en public. On se serait cru dans les années 90, du temps où le Modef avait encore de la voix. « Je ne peux pas vous laisser dire ça ! Regardez les prix du lait, de la viande et des céréales », a répondu le président Véral.

Juste prix (2)

Il a beaucoup été question de prix agricoles, cette semaine, dans l'actualité. Le sujet passionne l'arboriculteur Daniel Sauvatre (par ailleurs maire de Reignac et conseiller régional d'opposition). Cette semaine, Sauvatre a donc dit au « Figaro » et aux « Échos » ce qu'il pensait du casse-tête de la future loi Alimentation, où les filières doivent s'accorder sur des indicateurs de coût. Il a ajouté sur Facebook : « Paysans de tout le pays, terrifiez-vous en regardant les interventions des députés, mercredi à l'Assemblée. Emmanuel Macron, président des friches ? Ça en prend le chemin cahoteux. Le palais Bourbon est comme une grande serre hors sol où poussent des fantasmes. » Voilà qui est bien envoyé, bien troussé.

Clair comme du jus de boudin

Mardi, Jérôme Sourisseau rencontrait le Directeur départemental des finances publiques, à Angoulême. À l'ordre du jour : la hausse vertigineuse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à Cognac, Châteaubernard et Merpins. « La réunion s'est bien passée, avec une volonté commune de régler le problème dans un cadre juridique très contraint », déclarait le président du Grand-Cognac à la sortie de la séance de remue-ménages. Bel exercice de langue de bois pour dire que l'affaire n'était pas gagnée ! Au final, elle ne l'est pas. En cette fin de semaine, Bercy a tranché. Il n'y a aucune erreur des services fiscaux, qui ont fait « une correcte transcription de la délibération » du 29 mars 2018 de l'Agglomération de Grand-Cognac. Les avis d'imposition ne seront pas réédités (lire par ailleurs en page 23). La demande des élus locaux de lissage des taux sur dix ans était mal formulée. Il est vrai que la délibération votée au printemps était claire comme du jus de boudin.

Tout le monde veut sa place

La rentrée est agitée à Cognac. Les feuilles d'impôts ne sont pas bonnes, l'hôpital voit son déficit prévisionnel exploser... Autant de dossiers brûlants à gérer pour le maire. « Et dire qu'il y en a qui veulent prendre ma place, ironise Michel Gourinchas en privé. S'ils savaient ce que ça représente... » Une manière de dire qu'il ne briguera pas un troisième mandat ?

Vieux monde

Un hôpital en péril, comme celui de Cognac, attire généralement une flopée de réactions politiques. Michel Gourinchas, bien sûr, les élus de Grand-Cognac, mais aussi Pascaline Brisset. L'ancienne candidate centriste aux législatives est « affligée que l'on en soit arrivé là alors que la désertification médicale est un sujet majeur et criant sur le territoire ». En revanche, aucune réaction publique de la députée Sandra Marsaud. C'est peut-être ça, le nouveau monde...

« Clampins »

Avant, Michel Gourinchas présidait le conseil d'administration du centre hospitalier de Cognac. Maintenant, c'est seulement un « conseil de surveillance ». « On se demande si on ne nous prend pas pour des clampins. Quand il y a quelque chose de structurant, on ne nous demande pas notre avis », gronde l'élu, qui songe à démissionner d'une présidence qui a tout de l'effet placebo.

Les sénateurs charentais sont outrés

AFFAIRE BENALLA Nicole Bonnefoy et Michel Boutant sont remontés après les propos de l'ancien garde du corps cette semaine

ADRIEN ORTAVENT
a.ortavent@sudouest.fr

C'est une affaire qui n'en finit plus de faire des remous. Après avoir animé l'été, le feuilleton s'est enrichi d'un nouvel épisode polémique en début de semaine, Alexandre Benalla refusant de se rendre devant la commission d'enquête du Sénat, affirmant qu'il n'avait « aucun respect » pour ses élus. Avant d'annoncer finalement qu'il se plierait à la convocation.

« C'est lamentable, c'est remettre en cause notre République, affirme Nicole Bonnefoy, sénatrice charentaise (PS). Une commission d'enquête, ce n'est pas n'importe quoi. Elle a des prérogatives très importantes. Tous les groupes politiques sont représentés, il y a une pluralité, un respect de la démocratie. Et voir quelqu'un si proche des cercles du pouvoir se dispenser de toutes les règles, se sentant investi d'un pouvoir suprême pour tabasser des opposants ou remettre en cause des institutions... C'est effrayant. »

Même colère chez Michel Boutant. « J'ai été proprement ahuri. Qui est-il pour nous juger ainsi ?,



Les sénateurs s'inquiètent de l'attitude de l'exécutif. PHOTO AFP

peste l'autre sénateur du département (PS).

« Une menace sur la fonction »

« Je me demande si c'est son avis personnel, ou la petite musique qu'il a pu entendre au "château", poursuit Michel Boutant. Je crois qu'il y a une volonté de l'exécutif d'aller vers un régime plus présidentiel et moins parlementaire. Au

fond de moi-même, je ressens une menace sur la fonction de sénateur. Mais, en même temps, ces attaques ont aussi permis de redonner une légitimité, une modernité au Sénat, qui joue un rôle capital de contrepoids. »

L'ancien garde du corps du président doit être auditionné par les sénateurs dans le courant de la semaine prochaine.

ENSEIGNEMENT

Aide handicap école, un numéro pour les parents



Afin de faciliter les relations entre l'Éducation nationale et les parents dont les enfants sont en situation de handicap, un numéro de téléphone a été mis en place, le 0 800 730 123. Cette cellule d'écoute a été mise en place en 2007 pour traiter les questions aussi bien d'ordre général que personnel que se posent les familles concernées. PHOTO ARCHIVES X.L. / « SO »

« Les gens sont derrière nous, prêts à bouger »

SANTÉ Le personnel de l'hôpital refuse la fermeture de lits et la suppression de postes. Il se mobilise

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Bras croisés, traits graves, les salariés du Centre hospitalier de Cognac et sa région se pressent dans la salle des instances. Ils sont encore sous le choc. Lundi, la direction laissait filtrer son intention de fermer 15 lits et supprimer 20 emplois dans l'urgence. Les sections CGT et FO de l'hôpital animaient une assemblée générale, hier après-midi, pour échanger avec le personnel.

« C'est déplorable. On n'a pas été averti en interne. Moi, c'est mon médecin généraliste qui me l'a appris », tonne une salariée. « Tout le monde a été pris de court, observe Thierry Caillault, secrétaire général de la section CGT. Le directeur ne voulait pas en parler, il l'a fait parce que l'on a insisté. »

« Une bombe »

Un flou persiste. Directrice départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), Atika Uhel affirme ne pas avoir exigé de fermeture de lits. Dans un courrier lu par Thierry Caillault, elle salue « une offre de soins pertinente à l'échelle du territoire ». L'ARS aurait « admis » un déficit à hauteur d'1,3 million d'euros. Il flirte avec 3 millions. L'ARS a demandé des « mesures correctives ».

« Des mesures fortes et courageuses », voilà ce qu'a entendu le directeur, Stéphane Jacob. Il en a tiré les conséquences radicales induites par la formule. Fermer les huit lits du service d'oncologie, qui en a déjà perdu sept en juin, en répartissant les patients dans le reste de l'hôpital. Supprimer aussi les sept lits du service « hospitalisation de semaine », une unité polyvalente dédiée à des séjours courts



L'air grave, les salariés sont venus en nombre échanger avec les syndicats FO et CGT, hier. PH.M.

(une ou deux nuits), par exemple pour une coloscopie ou un examen en pneumologie. Là aussi, les usagers trouveraient refuge dans d'autres services. Hier, il n'était pas là pour développer ses arguments.

Maire de Cognac et président du conseil de surveillance du Centre hospitalier, Michel Gourinchas a rencontré Atika Uhel jeudi après-midi. Sur la nature des mesures, « elle n'a pas apporté de réponse », dit l'élu. Il ne veut pas voir disparaître l'oncologie. « À un moment ou un autre, on en a tous besoin »

« L'oncologie, à un moment ou à un autre, on en a tous besoin »

lancé une bombe lundi. » « L'ARS nous oblige à fermer un service où les gens sont très bien formés, où il n'y a jamais de problème de prise en charge. Ce qui manque, ce sont des médecins », relève Francis Fredon, secrétaire de la section FO. « Il n'en reste qu'un, mais un autre arrive justement lundi. Il faut redresser l'hôpital en misant sur l'activité », plaide Thierry Caillault.

Supprimer 20 emplois ne générera pas plus de 300 000 € d'économies, notent les syndicats. Et c'est tout l'édifice qui est fragilisé. « La clinique dépend de nous, on la met en danger », pointe Francis Fredon. Et la maternité, que la rumeur a dit menacée ? Atika Uhel a « juré, les yeux dans les yeux, qu'il était hors de question d'y toucher », affirme Michel Gourinchas.

Il faut justement faire connaître sa valeur. La maternité, pionnière du label Amie des bébés, affiche une trentaine de naissances en

plus, contrairement à la tendance. Le taux de césariennes n'y est que de 10 %, pour une moyenne de 16 % en Charente.

« Ne rien lâcher »

Peut-être y a-t-il aussi des gains conséquents, de l'ordre de 500 000 €, à retrouver dans des retards de facturation. Peut-être les médecins eux-mêmes doivent s'investir dans la cause de l'hôpital. Ils n'étaient que trois à suivre la réunion hier.

« On ne va rien lâcher. On a tout le personnel avec nous, la population », encourage Thierry Caillault. « Les gens sont derrière nous, il y a des familles prêtes à bouger », confirme une infirmière.

Un comité technique d'établissement se tient mardi 25 septembre, puis un conseil de surveillance vendredi 28 septembre. L'occasion, selon les syndicats, de montrer la mobilisation du personnel mais aussi du territoire.

Les viticulteurs s'affichent en grand

CULTURE Le musée des Arts du cognac expose les portraits de vigneron participants aux Étapes du cognac. À voir jusqu'en mars

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

On les dit taiseux, enfermés derrière de hauts murs, avec un caractère bourru. Pour effacer ce cliché, les vigneron se font tirer le portrait. Ces clichés habillent désormais les murs du musée des Arts du cognac (Maco). C'est l'idée de l'association Les Étapes du cognac, résumée par son président : « Derrière le produit mondialement connu, il y a des mains, des nez, explique Mathieu Durand. Notre objectif est de mettre des images et des mots sur un vignoble souvent moins connu que son eau-de-vie. Il y a tout un patrimoine humain à découvrir. »

L'événement sert aussi à marquer le coup pour les dix ans de Distilleries en fête. Ainsi, depuis deux ans, les viticulteurs membres de l'association ont été démarchés. « Sur nos 134 adhérents, beaucoup se sont montrés très réceptifs », assure le président. Un questionnaire a atterri dans la boîte aux lettres des vigneron. Ensuite, la rédactrice Marine Lasserre s'est nourrie des réponses pour dresser une biographie en quelques lignes. Quant aux photographies, elles ont été réalisées par Christophe Mariot.

Le résultat a été présenté pour la toute première fois jeudi soir, par Catherine Wachs-Genest, la conservatrice. « En lisant les biographies, on se



Les Étapes du cognac, que préside Mathieu Durant, ont travaillé sur cette exposition pour les 10 ans de Distilleries en fête. PHOTO J.G.

rend compte que les profils sont très différents, mais que plein de choses les unissent. Et les personnes ont accepté de se livrer. Le résultat est intime, et très émouvant. » Les 49 viticulteurs sont éparpillés dans les différentes salles du Maco. « Le musée était très bien avant, assure Catherine Wachs-Genest. Mais il manquait une dimension humaine que l'on trouve désormais. »

Une « grande confession »

Jeudi soir, les vigneron ont pu admirer le résultat. « Je n'ai pas accepté de participer spontanément », confie Nadine Pautier, à la tête d'une exploitation à Bourg-Charente. « Mais finalement, je me suis dit que ça va permettre d'ouvrir les portes du vi-

gnoble, d'être moins anonyme. » Même hésitation originelle pour Jacques Denis, de Saint-Preuil. « J'ai trouvé l'idée farfelue au début. Aujourd'hui, je suis content de voir que le travail contribue au rayonnement de la région. » L'émotion de Jean-Claude Deveau est palpable. « On voit les entrailles de chaque vigneron, commente l'homme de 62 ans venu d'Orignolles. Tout le monde a participé à cette grande confession. » Visible jusqu'à la fin de la saison de la distillation (le 31 mars), l'exposition pourrait ensuite être présentée dans d'autres espaces.

Maco, place de la Salle-Verte, à Cognac. Exposition visible en payant le ticket d'entrée pour la collection permanente.

Billetterie ouverte pour un spectacle 100 % rire

CHATEAUBERNARD Le 3 novembre prochain à 20 h 30, la soirée au Castel organisée par le comité des fêtes veut chasser la morosité. « On a besoin de rire », plaide le président Patrick Ourtaau, qui promet deux heures de show en compagnie de trois humoristes « complémentaires ». Il s'agit de Didier Gustin, Alex Lekouid et Serge Llado. Le spectacle s'intitule Les Étoiles du rire. Les places numérotées et assises (27 €) sont disponibles à la vente en mairie le lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 heures, à l'accueil du centre commercial



Didier Gustin aux Étoiles du rire le 3 novembre. ARCHIVES « 50 »

Auchan et bien entendu par voie téléphonique avec le Monsieur billetterie du comité des fêtes, Michel Lanceyron (05 45 32 18 91).

Feu vert pour Décathlon

CHATEAUBERNARD Les derniers obstacles sont enfin levés pour l'ouverture de Décathlon à Châteaubernard. Jeudi, la commission nationale d'aménagement commerciale a validé son projet. Le permis de construire déposé en février prévoit un magasin de 1 800 m² sur le site de Chausson Matériaux, à proximité du centre commercial Auchan. Mais le groupe Duval, qui exploite la zone de Bellevue (et qui compte y ouvrir un Grand-Frais), s'y était opposé. « Maintenant, on va dans le bon sens », souffle le maire Pierre-Yves Briand, heureux des créations d'emplois annoncées et de la redynamisation de la zone.

Les avis d'imposition ne seront pas réédités

GRAND-COGNAC Bercy a tranché : l'administration fiscale ne s'est pas trompée dans les taux de taxe d'enlèvement des ordures

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Bercy a tranché. C'est non ! L'administration fiscale ne rectifiera pas et ne rééditera pas les récents avis d'imposition reçus par les contribuables du Grand-Cognac, comme l'espéraient sans trop y croire les élus locaux.

Au cœur de l'affaire révélée le 6 septembre par « Sud Ouest » : le jeu de yoyo du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en hausse vertigineuse à Cognac, Châteaubernard et Merpins, mais en baisse dans les 55 autres communes de l'agglomération.

Couac ? Oui, sans doute. Mais pas du fait de la Direction départementale des finances publiques de la Charente (DDFIP 16), qui n'a fait qu'appliquer les consignes des élus de Grand Cognac. Lesquelles - avec une demande de lissage des hausses et des baisses sur dix ans - n'étaient pas très claires.

« Correcte transcription »

« Les augmentations de TEOM sont conformes aux taux votés [le 29 mars 2018] et aux documents transmis par la communauté d'agglomération du



La demande de lissage des taux sur dix ans a été mal formulée par Grand-Cognac.

PHOTO D'ILLUSTRATION/ ARCHIVES « SUD OUEST »

Grand-Cognac », écrit dans un communiqué Jean-Luc Roques, le directeur de la DDFIP 16. Ce dernier précise que l'affaire a été soumise à « l'expertise de Bercy ». Les spécialistes du ministère de l'Action et des Comptes publics sont formels. Ils valident la « correcte transcription de la délibération » votée au printemps par les élus de Grand-Cognac.

Que s'est-il alors passé ? Pourquoi la demande de lissage n'a-t-elle pas été prise en compte ? Parce qu'elle était formulée, sans grand tableau spécifique, avec tous les pourcentages, commune par commune, année par année. Pas de doute, le couac vient de

Grand-Cognac. « La faute ne peut être imputée aux services fiscaux. Lesquels ont cependant reconnu un défaut de vigilance ou tout du moins de conseil », déclare Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard.

« Cadre juridique contraint »

Mardi, M. Briand participait justement à une réunion de travail à la DDFIP 16. Jérôme Sourisseau, le président de Grand-Cognac, était également présent. À la sortie, il reconnaissait « un cadre juridique très contraint » mais louait « une volonté commune de régler le problème ».

Bercy ayant tranché, la résolution sera sans doute pour l'an prochain. « Un lissage de la TEOM conforme aux attentes de la collectivité sera recherché. Pour cela, une concertation entre les services de la DDFIP 16 et ceux de la communauté d'agglomération de Grand-Cognac sera encore renforcée. Dans l'immédiat, des consignes sont données au service des impôts des particuliers de Cognac, chargé du recouvrement de ces impositions, d'instruire avec bienveillance les demandes de délais de paiement des usagers qui feraient part de difficultés à la suite des hausses constatées », écrit Jean-Luc Roques à la fin de son communiqué.

Gondeville et Mainxe annoncent leur union

FUSION Les deux conseils municipaux doivent se prononcer lundi. La future commune de 1 200 âmes, naîtra ensuite au 1^{er} janvier 2019

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Il y a les mariages de cœur et les mariages de raison. Celui qui unira officiellement dans quelques semaines les communes de Mainxe et Gondeville fait résolument partie de la première catégorie. Tout semble, en effet, écrit depuis longtemps, pour que les deux entités n'en fassent plus qu'une.

« Les communes sont très proches l'une de l'autre, environ trois kilomètres, nous avons des villages en commun », indiquent les deux maires Élisabeth Perrin-Dumont (Gondeville)



Élisabeth Perrin-Dumont et Bernard Pissot, bientôt mariés. D.F.

et Bernard Pissot (Mainxe). Et depuis 2014, par exemple, Gondeville et Mainxe ont décidé de mutualiser leurs services techniques pour assurer des travaux de fauchage ou de voirie

Surtout, les deux communes ont déjà un long passé de vie commune à travers l'existence du RPI créé en 1981 : « Gondeville accueille la maternelle et le CP, Mainxe, les CE et CM », précise Elisabeth Perrin-Dumont. Un RPI qui, de l'avis des deux élus a toujours parfaitement fonctionné mais qui était menacé. Car contrairement à l'ancienne Communauté de communes de Jarnac, l'Agglo de Grand Cognac a décidé de ne pas inclure le scolaire dans ses compétences.

Du coup : « Au 1^{er} janvier 2019, chaque commune va retrouver la gestion de ses classes. Et il nous était impossible de créer un Sivos (1) pour assurer cette gestion, alors on allait se retrouver à devoir signer entre nous de multiples conventions de remboursements, en fonction des enfants qui iraient chez l'un ou l'autre. Ce n'était pas tenable. »

D'autres paramètres ont été pris en compte. « À travers l'association des parents d'élèves, les deux populations se sont mêlées, ont appris à se connaître. Elles sont très proches et cela fait plusieurs années que nous sommes régulièrement interpellés par les gens pour nous demande d'aller plus loin que le seul cas de l'école, d'aller au bout de cette

union. » Et comme la raison n'est, malgré tout, jamais très loin, l'aide financière de l'État, via la Dotation globale de fonctionnement

« On voulait attendre que la création de l'Agglo soit bien digérée »

communes isolées vont subir des baisses drastiques », renseigne Elisabeth Perrin-Dumont.

« Acteurs de notre avenir »

Bref, le moment était venu de passer du flirt appuyé au mariage. « Mais avant, on voulait attendre que la création de l'Agglo soit bien digérée », poursuit la maire. Ainsi, les deux conseils municipaux ont été réunis au printemps dernier, d'abord chacun de son côté puis d'une manière commune pour les informer de cette volonté, « tout en restant ouverts aux autres communes alentours : Saint-Même-les-Carières, Bourg-Charente et même Jarnac. Mais nous n'avons pas senti de volonté chez nos collègues », affirment Bernard Pissot et Elisabeth Perrin-Dumont.

Tant à Gondeville qu'à Mainxe, en revanche, l'idée est passée comme une lettre à la poste auprès des conseillers, « il y a bien eu quelques questions pratiques légitimes, mais c'est

tout ». Même chose chez les habitants réunis, eux, lundi et mardi derniers. Tous les feux sont donc au vert, d'autant que, « nous avons bien été aidés par les services de l'État ».

Lundi, les deux conseils municipaux se réuniront (chacun chez soi) pour voter cette fusion et le résultat sera transmis à la préfecture, cette dernière devant ensuite prendre un arrêté entérinant la création de cette commune nouvelle, « avant le 1^{er} octobre ».

Commune nouvelle qui naîtra officiellement le 1^{er} janvier 2019. Elle aura pour nom Mainxe-Gondeville ; le siège sera à Gondeville, comptera environ 1200 habitants, « ce sera la deuxième commune du canton après Jarnac », sur un territoire de 15,5 km² (40 km de voirie communale).

Le futur maire devra être élu entre le 2 et le 15 janvier. « Nous n'avons pas encore décidé qui sera candidat, mais il n'y a pas de problème d'ego. Il n'y aura pas de maire délégué. » Tous les conseillers (30 personnes) demeureront en place jusqu'en 2020. « Nous avons voulu être acteurs de notre avenir, avoir le temps de mûrir des projets et ne pas être victimes de possibles décisions administratives comme cela a été le cas lors de la création des Communautés de communes », résume Elisabeth Perrin-Dumont.

(1) Syndicat intercommunal à vocation scolaire.

La croissance devrait plafonner à 1,6 %

ÉCONOMIE La Banque de France revoit à la baisse ses prévisions pour 2018 et les deux années à venir



Le chiffre de 1,6% resterait « supérieur à la vitesse de croisière habituelle de l'économie française ». PHOTO ARCHIVES LIONEL BONAVENTURE/AFP

La croissance de l'économie française devrait plafonner à 1,6 % en 2018 et les deux années à venir, selon des prévisions publiées hier par la Banque de France.

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait, lui, annoncé lundi s'attendre à ce que la croissance atteigne 1,7% cette année, en recul très net par rapport à la prévision de 2% faite par la France en avril dans son programme de stabilité budgétaire envoyé à Bruxelles.

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a néanmoins estimé sur Europe 1 que le chiffre de 1,6% restait « supérieur à la vitesse de croisière habituelle de l'économie française ». Mais selon lui, « la France est encore en retard de croissance sur nos voisins européens parce que la France est en retard de réformes ».

La révision à la baisse des prévisions de la Banque de France, qui prédisait encore en juin 1,8 % de hausse du produit intérieur brut (PIB) pour cette année, fait suite à celle de la Banque centrale européenne (BCE), qui a annoncé jeudi un léger ralentissement dans la zone euro à 2,0 % en 2018 et 1,8 % pour l'an prochain. La France reste ainsi en dessous de la moyenne européenne.

Déficit revu à la hausse

François Villeroy de Galhau a aussi appelé à « rattraper notre retard sur les dépenses publiques », alors que le plafonnement de la croissance devrait rendre plus difficile la tenue par la France de ses engagements en matière de déficit public. Le gou-

vernement a revu assez fortement à la hausse cette semaine ses prévisions en la matière, visant un déficit à 2,6% du PIB pour 2018 et 2,8% pour 2019.

Un décrochage de la croissance pourrait faire remonter ce déficit au-dessus de la limite de 3% tolérée par Bruxelles, la France risquant alors d'être à nouveau placée en procédure de déficit excessif.

La banque centrale française souligne que sa nouvelle prévision de croissance s'inscrit dans un « contexte international moins dynamique et plus incertain », sur fond de guerre commerciale.

« Après une année 2017 exceptionnelle en termes de demande mondiale adressée à la France, la contribution du commerce extérieur à la croissance resterait nettement positive en 2018 puis serait neutre ensuite », selon l'institution financière.

8,5% de chômage en 2020

Le gouverneur de la Banque de France a toutefois relativisé l'impact du ralentissement de la croissance sur la société française, annonçant des évolutions favorables sur les fronts du pouvoir d'achat et de l'emploi. L'évolution de la situation économique permettra selon lui « beaucoup de créations d'emplois en France, nous en attendons 200 000 cette année ».

La Banque de France voit ainsi le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) descendre progressivement de 9,4% en 2017 pour la France entière (y compris les DOM) à 8,5% en 2020.